

Postulat de M. Ilias Panchard: « Pour une utilisation accrue des « nudges » dans l'espace public »

Présidence : Aude Billard

Membres de la commission : Ilias Panchard, Sima Dakkus, Olivia Fahmy, Angèle Flora Mendy, Mountazar Jaffar, Philippe Miauton, Antoine Piguët, Coralie Dumoulin, Laura Manzoni, Charlotte de La Baume, Patrizia Mori

Représentant-e-s de la Municipalité et de l'administration communale : Sacha Vuadens (Secrétaire général, Direction des finances et de la mobilité), Caryl Giovannini (Chargé de missions, Secrétariat général, Service des routes et de la mobilité)

Notes de séance : Caryl Giovannini (Chargé de missions, Secrétariat général, Service des routes et de la mobilité)

Lieu : Chaudron, salle de conférence R2-3

Date : Mardi 5 octobre 2021 à 17h

Présentation du postulat

Le postulat porte sur le déploiement de *nudges* dans l'espace public. Ces derniers visent à inciter les citoyen-nes à adopter des comportements spécifiques. Le postulat demande à la Ville d'une part de développer plus à fond le *nudging* dans l'espace public, étant entendu qu'elle y a déjà recouru ponctuellement. D'autre part, le postulat demande que la Ville effectue un suivi transparent des *nudges* mis en oeuvre, afin d'en garantir la légitimité démocratique. L'enjeu principal de ce suivi sera de définir ce qu'est le bien commun et, partant de cerner les types de comportements vers lesquels il faut tendre.

Discussion générale

De la discussion générale, on relève que de nombreux commissaires sont favorables à l'utilisation de *nudges*. Les *nudges* sont déjà utilisés par la ville, notamment par une diminution de la taille des assiettes, et incitent ainsi à une réduction de la surconsommation dans les cantines.

Les *nudges*, utilisés sur l'espace public, pourraient stimuler des comportements plus respectueux des autres, notamment dans le partage des mobilités sur l'espace public, et plus respectueux de l'environnement, en participant à réduire le *littering*.

Plusieurs commissaires émettent, cependant, des réserves tant sur l'application des *nudges*, que sur l'étendue du postulat qui semble trop vaste. Les réserves concernant le déploiement des *nudges* sont résumées comme suit :

- Les *nudges* tendent à modifier des comportements qui sont déjà réglementés par la loi, en l'espèce par des obligations et des sanctions. Il existe de ce fait une limite très floue entre encouragements issus du *nudging* et obligations prévues par la loi, car le lien entre encouragements à adopter des comportements spécifiques (*nudging*) et sanctions en cas de non-respect d'obligations (loi) est peu clair.
- Les idées véhiculées par certains *nudges* sont essentiellement d'ordre politique, et il convient, à la fois, que leur utilisation soit approuvée par un processus démocratique, et que la manipulation psychologique des citoyens, sous-jacente au *nudging*, soit

Conseil communal de Lausanne

évaluée sous l'angle éthique. Il convient aussi d'éviter une certaine infantilisation des citoyen-nes.

Il en ressort qu'un rapport-préavis en réponse à ce postulat serait utile dans la mesure où il permettrait de faire une revue des domaines dans lesquels la ville utilise déjà des nudges, et des domaines et structures où le nudging pourrait être pertinent.

Il serait, cependant important que ce rapport explicite l'opportunité d'implémenter des *nudges* s'il s'avère que d'autres mesures non apparentées à des *nudges* sont déjà en place et produisent les mêmes résultats. La ville pourrait s'appuyer sur l'aide d'experts en psychologie sociale et qui ont déjà de l'expérience dans des villes voisines (Vevey, Montreux) comme par exemple l'équipe "Axxcess lab", pour évaluer l'efficacité des nudges existants. Ces mêmes experts pourraient accompagner la ville dans le déploiement futur d'autres initiatives de nudging, en particulier pour garantir la dimension éthique lors de la mise en oeuvre de *nudges*.

Finalement, un tel rapport devrait être accompagné d'une réflexion sur les limites légales du nudging, ainsi qu'une estimation des coûts de la mise en place de telles mesures.

Décision de la commission : La commission accepte la prise en considération du postulat de M. Ilias Panchard: « Pour une utilisation accrue des « nudges » dans l'espace public » à la municipalité par 9 oui, 3 non, 0 abstention.



Lausanne, le 13 décembre 2021

Aude Billard, rapportrice